

1909-1939 : 30 ANS DE LABEUR POUR LE PETIT TRAIN ALBI-ALBAN

- **1893 : projet de construction d'un réseau de chemins de fer à voie étroite**
Lettre adressée à Mr Henri BARRAU, maire de Cunac

Albi, le 20 septembre 1893

Monsieur le Maire,

Le Conseil général du Tarn, dans sa séance du 7 septembre 1893, a prévu la construction d'un réseau de chemins de fer d'intérêt départemental à voie étroite.

Ce réseau comprendrait neuf lignes ; l'une d'elles relierait Albi à Alban par Villefranche.



Albi, gare du Manège
actuelle Place Jean-Jaurès

Le Conseil général, sans perdre aucun engagement quant à l'exécution de ces voies ferrées, a décidé d'en faciliter les études préparatoires en subvenant dans la plus large mesure aux frais de ces études.

En conséquence, il a voté un crédit pour faire face aux premières dépenses et il a arrêté, d'après l'importance respective des lignes, l'ordre suivant lequel elles devront profiter de la subvention départementale. Dans ce classement la ligne d'Albi à Villefranche et Alban occupe le troisième rang.

Toutefois —j'appelle toute votre attention sur ce point— il a été convenu que cet ordre n'aurait rien d'absolu et que l'une quelconque des études projetées pourrait bénéficier d'un taux de faveur lorsque les communes intéressées consentiraient à supporter la moitié au moins de la dépense.

La dépense prévue pour les 30 kilomètres qui séparent Albi d'Alban est évaluée à 1500 francs environ. Il en résulte que, si les communes traversées consentaient à y concourir pour la moitié —soit environ 750 francs— les études de la ligne d'Albi à Alban pourraient être commencées sans retard, au moyen des fonds déjà votés par le Conseil général.

Vous sentez, Monsieur le Maire, tout l'intérêt qu'il y aurait à procéder ainsi, sans attendre le vote, toujours incertain de crédits nouveaux.

Pour obtenir ce résultat, il faudrait que, dans chacune des communes intéressées, le Maire (comme la loi lui en donne le droit sous la seule condition d'en prévenir l'administration préfectorale) réunît d'urgence et dans le plus bref délai, le Conseil municipal et lui demandât, en faveur des études projetées, le vote d'un crédit proportionné à ses ressources et à son intérêt dans la construction de la ligne.

Déjà la commune d'Alban a voté 150 francs. Les municipalités de Villefranche et d'Albi ont promis leur concours ; je ne doute pas qu'un même accueil favorable soit réservé à la proposition dans toutes les communes du canton de Villefranche.

En tout cas, Monsieur le Maire, j'ai cru de mon devoir de vous signaler cette situation et d'appeler sur elle toute votre attention et celle du Conseil municipal que vous présidez. J'insiste sur l'intérêt qu'il y a à ne point perdre de temps et à ne pas se laisser distancer par des communes intéressées à la construction d'autres lignes.



L'avenue de la gare, en 1897. Saint-Juéry constitue l'embranchement entre Albi et Alban.
Repro DDM.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous apprécierez les raisons d'intérêt cantonal et communal qui m'ont déterminé à vous adresser cette lettre ; je vous les soumetts et vous prie de les soumettre au Conseil municipal de votre commune, qui, j'en suis convaincu, ne refusera pas son concours à l'œuvre entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le conseiller général du canton de Villefranche

Georges de LAPANOUSE

- **1987 : premier refus de participation financière de Cunac au projet**

(extrait des délibérations du conseil municipal du 25 décembre 1897 à 11h30 !)

Mr le Maire président, donne lecture à l'assemblée d'une lettre circulaire de Mr le préfet, en date du 6 décembre courant relative aux sacrifices que la commune voudrait bien consentir pour la construction du chemin de fer départemental d'Albi à Alban et l'invite à vouloir bien délibérer sur cette question.

Le conseil municipal, toutes les pièces du dossier attentivement examinées, vu la situation financière de la commune, regrette de ne pas pouvoir contribuer à la dépense de la voie précitée.

- **1898 : deuxième refus du conseil municipal**

(extrait des délibérations du conseil municipal du 6 mars 1898)

Le conseil municipal, vu la lettre circulaire de Mr le Préfet en date du 11 février 1898 relative au concours financier des communes pour la construction du chemin, de fer départemental d'Albi à Alban,

Vu la situation financière de la commune, regrette de ne pouvoir voter de subvention.

- **1899 : le conseil municipal reconnaît l'utilité de la ligne Albi-Alban**

(extrait des délibérations du conseil municipal du 5 février 1899)

... sous la présidence de Mr Vène Denis maire, le conseil municipal,

Vu l'arrêté de Mr le Préfet du Tarn en date du 27 décembre 1898 prescrivant l'ouverture d'une enquête relative au chemin de fer d'intérêt local d'Albi à Alban,

Considérant que pendant un mois qu'à duré l'enquête, il ne s'est produit aucune observation.

Délibère

Avis favorable est donné à la construction du chemin de fer d'intérêt local d'Albi à Alban avec embranchement sur St-Juéry et reconnaît l'utilité de la dite ligne.

Petite histoire...

C'est le 1^{er} janvier 1909 qu'est mise en circulation la première partie de la ligne Albi-Alban, qui côtoie une autre ligne sur 4 km : celle du Midi, mise en circulation dix ans plus tôt entre Albi et Saint-Juéry. La ligne Albi-Alban est achevée le 10 février 1910 : elle comporte 6 gares, 20 haltes, 9 départs ou arrivées par jour. Les trains sont mixtes : voyageurs, ouvriers, marchandises (minerai de fer du Fraysse entre autres), bestiaux. La ligne est très fréquentée, surtout lors des foires d'Alban, Villefranche ou Albi ainsi que lors des fêtes. Le trajet dure une heure, à la vitesse maximum de 40 km/heure. Mais peu à peu, la route concurrence le petit train. La ligne Albi-Alban fêtera ses 30 ans mais sera définitivement fermée le 31 mars 1939.

...et grande figure de l'Albigeois, Georges de LAPANOUSE (1855-1920) est né à Pounis, près d'Ambialet, face à Gignac-bas, où vécut la branche aînée des de Lapanouse, vieille famille consulaire d'Albi. Fils de Baptiste de Lapanouse et de Clémence Andorre, il exerce la profession d'avocat sur les Lices Nord. Il est aussi Conseiller général du canton de Villefranche. Célibataire, il décide de léguer 55 000 francs en nue propriété à la ville d'Albi : c'est l'origine du quartier et de la rue qui portent son nom. En plus de son domaine légué à Albi, il offre une somme importante pour les jeunes étudiants de la ville.